



Checklist des documents pour dossier d'homologation LIML

RIML	FORME DU DOSSIER	Préconsultation	Homologation
Itinéraires sans construction (art.6) Itinéraires avec construction (art.7) Construction sans modification de tracé (art.7 al.3)	Dossier en format papier	3 exemplaires	5 exemplaires
	Dossier en format électronique (webtransfer)	X	X
	Données relatives au tracé des itinéraires prévus (en format shp)	X	X
	DOCUMENTS EXIGES PAR LA LIML/RIML	Préconsultation	Homologation
Piste de descente de VTT	Rapport technique => Voir <i>Canevas</i>	X	X
	1 plan de situation au 1:25'000 => <i>conflits et synergies éventuels entre types de mobilité</i> => <i>indication de(s) ouvrage(s)</i>	X	X
	2 plans des itinéraires au 1:10'000 (avec modifications / après modifications)	X	X
	1 plan de construction de l'ouvrage au 1:1'000 (év. 1:2'000)	X	X
	3 différents profils-type en travers au 1:10	X	X
	Accord signé des propriétaires fonciers concernés		X
	DOCUMENTS SPECIFIQUES	Préconsultation	Homologation
	Cartes de contraintes => <i>zones de dangers, ERE, zones de protection des sources (ZPS), zones de protection nature (ZPN) et paysage (ZPP), inventaires fédéraux (ZAIN, PPS, IFP, ...), forêt de protection</i>	X	X
	Documentation photographique	X	X
	Plan de vue d'ensemble pour projets intercommunaux	X	X
	Constructions et cas spécifiques	Préconsultation	Homologation
	DOCUMENTS SUPPLEMENTAIRES demandés pour l'homologation		
	Rapport hydrogéologique => <i>ouvrages au sens de l'art. 7 al. 1 RIML (construction de nouveaux tronçons, passerelles, ponts, etc.) prévus en zone S2, S3, Sh et Sm de protection des eaux et secteur Ao de protection des eaux superficielles</i>	SEN	X
	Accord de l'exploitant du chemin de fer => <i>si la construction peut avoir une incidence sur la sécurité ou son exploitation</i>	SDM	X
	Information aux exploitants agricoles concernés => <i>evt. vision locale pour coordination</i>	SCA	X
	AUTRES DEMARCHES	Préconsultation	Homologation
	Axe cyclable cantonal concerné => <i>Prendre contact avec le SDM au début du projet</i>	X	X
	Obstacle aérien au sens de l'art. 65a OSIA => <i>Faire une demande d'enregistrement auprès de l'OFAC (Office fédéral de l'aviation civile) via l'interface nationale d'enregistrement des données (OCS)</i>		X